



Carte Nationale d'Identité

Vous avez la possibilité de faire une pré-demande de CNI. Se connecter sur le site : <https://www.service-public.fr> – papiers-citoyenneté – carte nationale d'identité – pré-demande de cni

- ✓ **Prendre rendez-vous obligatoirement** pour déposer le dossier 01 46 76 46 50
- ✓ Le demandeur MAJEUR, ainsi que le mineur de plus de 12 ans, *accompagné du parent détenteur de l'autorité parentale (ou du représentant légal)*, doivent être impérativement présents au dépôt et au retrait.

Pour les mineurs de moins de 12 ans, la présence est nécessaire uniquement au dépôt.



La carte nationale d'identité délivrée à partir du 2 janvier 2004, à une personne majeure, est automatiquement prolongée de 5 ans. Il est donc impossible de la refaire sauf exception (voir un agent des affaires civiles).

LES ORIGINAUX ET LES PHOTOCOPIES DOIVENT ETRE FOURNIS

	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol
M A J E U R	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans <li style="text-align: center;">OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. 	<p><u>CNI périmée depuis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ <u>Moins de 5 ans :</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancienne CNI ☞ <u>Plus de 5 ans :</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ancienne CNI <li style="text-align: center;">+ <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans <li style="text-align: center;">OU <input type="checkbox"/> Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans <li style="text-align: center;">OU ☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois. ☞ Déclaration de perte/vol. ☞ 25 € en timbres fiscaux ou dématérialisés à l'adresse suivante : https://timbres.impots.gouv
	<p>*Il est conseillé de contacter votre mairie de naissance afin de savoir s'il est nécessaire de fournir un acte de naissance, certaines communes ayant dématérialisé la délivrance des actes de naissance,</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Impôts, Quittance de loyer, Factures d'Electricité, de Gaz ou de téléphone) ☞ <u>En cas d'hébergement</u> (également pour les jeunes majeurs vivant chez leurs parents) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attestation d'hébergement datée et signée par l'hébergeant ✓ Copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport de l'hébergeant ✓ Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (vf ci-dessus) ☞ 1 photo d'identité récente (moins de 3 mois) aux normes* ☞ Justificatif de nationalité française : Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française ou Certificat de Réintégration à fournir dans le cas où vous ne possédez : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ni passeport électronique ou biométrique ☞ Ni carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ☞ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité du demandeur. ☞ <i>Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit.</i> <p><u>Pour les personnes souhaitant faire figurer un 2^{ème} nom (mariées, veuves ou nom d'usage) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acte de mariage de moins de 3 mois ou livret de famille <input type="checkbox"/> Jugement définitif de divorce autorisant la possibilité de garder le nom du conjoint <input type="checkbox"/> Acte de décès de moins de 3 mois ou livret de famille. 		

* Normes ISO pour les photos d'identité :

La photo réalisée auprès d'un professionnel doit être de format 35 x 45 mm, en couleur, sur fond clair uni (sauf blanc), récente (- de 3 mois), de face, tête nue, expression du visage neutre, non autocollante, non scannée, non découpée.

1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol
<p>☞ Passport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.</p>	<p>CNI périmée depuis :</p> <p>☞ Moins de 5 ans :</p> <p><input type="checkbox"/> Ancienne CNI</p> <p>☞ Plus de 5 ans :</p> <p><input type="checkbox"/> Ancienne CNI</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><input type="checkbox"/> Passport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p><input type="checkbox"/> Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.</p>	<p>☞ Passport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>☞ Acte de naissance original* (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.</p> <p>☞ Déclaration de perte/vol.</p> <p>☞ 25 € en timbres fiscaux ou dématérialisés à l'adresse suivante : https://timbres.impots.gouv</p>
<p>*Il est conseillé de contacter votre mairie de naissance afin de savoir s'il est nécessaire de fournir un acte de naissance, certaines communes ayant dématérialisé la délivrance des actes de naissance,</p>		
<p>☞ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Impôts, Quittance de loyer, Factures d'Electricité, de Gaz ou de téléphone)</p> <p>☞ 1 photo d'identité récente (moins de 3 mois) aux normes*</p> <p>☞ Livret de famille</p> <p>☞ Carte Nationale d'Identité ou passeport du parent présent</p> <p>☞ Justificatif de nationalité française : Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française ou Certificat de Réintégration à fournir dans le cas où vous ne possédez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Ni passeport électronique ou biométrique ☞ Ni carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité (ou périmée depuis moins de 5 ans) ☞ Si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité du demandeur. <p><i>Si vous êtes né(e) en France et l'un au moins de vos parents est né en France, l'extrait d'acte de naissance avec filiation suffit.</i></p>		
<p>☞ <u>En cas de séparation des parents</u> : Jugement de divorce ou ordonnance de séparation</p>		
<p>☞ <u>Si résidence alternée</u> : Décision de justice précisant la résidence alternée accompagnée des justificatifs de domicile des deux parents + Carte Nationalité d'Identité ou Passeport des 2 parents.</p>		
<p>☞ <u>Pour ajouter un nom d'usage</u> : même si celui-ci est déjà indiqué sur la précédente carte nationale d'identité, il faut l'accord de l'autre parent (attestation autorisant le nom d'usage) + la copie de sa pièce d'identité.</p>		

M I N I S T E R E D E L' I M M E R

* Normes ISO pour les photos d'identité :

La photo réalisée auprès d'un professionnel doit être de format 35 x 45 mm, en couleur, sur fond clair uni (sauf blanc), récente (- de 3 mois), de face, tête nue, expression du visage neutre, non autocollante, non scannée, non découpée.